



EVREUX

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR MISE EN PLACE DE BANDEROLE

**15 jours minimum avant la date de la manifestation**

**Il est rappelé à tout organisateur de manifestation, que l'affichage est réglementé sur le territoire de la ville d'Evreux et qu'il est assujéti à une autorisation municipale.**

Votre demande est à adresser à :

**Guichet Unique  
16 rue de la Petite Cité,  
27000 EVREUX  
guichetunique@evreux.fr**

Je soussigné : M.  / Mme

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de l'association ou autre : Cliquez ici pour taper du texte.

Qualité (Président, Secrétaire...) : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse du siège : Cliquez ici pour taper du texte.

Téléphone : Cliquez ici pour taper du texte. Email : Cliquez ici pour taper du texte.

**Emplacements autorisés des banderoles sur la Ville d'Evreux (cocher 3 cases maxi) :**

- Rond-Point avenue Marechal Foch – Boulevard de Normandie
- Passerelle du boulevard du 14 juillet
- Pont de la voie verte (route de Conches)
- RN13 (Sens ; Parville-Evreux ; Evreux-Parville)

Date de la manifestation : Cliquez ici pour taper du texte.

Lieu de la manifestation : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la manifestation : Cliquez ici pour taper du texte.

La période d'affichage est d'une semaine, avant la date de la manifestation

Fait le Cliquez ici pour taper du texte. à Cliquez ici pour taper du texte.

Signature